

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes Conditions Générales. Le fait de passer commande implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre formulaire ou document, notamment sur les Conditions Générales d'Achats du Client, sauf dérogation formelle et expresse de GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS.

Minimum de commande pour livraison franco

Nos livraisons sont effectuées franco frontière et métropole pour des expéditions minimums de 300 kg. Nous pouvons assurer la livraison pour des quantités comprises entre 200 et 300 kg moyennant un surcoût forfaitaire de 60 Euros HT par expédition.

Tarif

Les prix de nos produits s'entendent hors taxes. Les rabais et remises sont précisés dans les conditions particulières.

Ce tarif peut être modifié à tout moment et, notamment, en cas de changement des données économiques. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour du départ des marchandises.

Une participation de 2.50 € H.T. correspondant au coût de l'élaboration du présent document est susceptible d'être facturée sous le libellé de « Frais fixes ».

Conditions de livraison

Nos marchandises sont des produits frais ou surgelés périssables. Il appartient au client de vérifier le bon état des marchandises à la livraison, ainsi que les quantités. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 48 heures à compter de la date de livraison pour les produits frais et 30 jours pour les produits congelés, indépendamment de la D.D.M. Les réserves précises et complètes doivent être portées sur le document du transporteur (art. 105 et 106 du Code du Commerce).

Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à refuser la marchandise. Il ne peut davantage donner droit à retenue, pénalité, compensation, dédommagement.

Commandes

Passer un ordre à la société GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS vaut acceptation pleine et entière des conditions commerciales explicitement et unilatéralement confirmées par la société GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS. Aucune autre demande (rabais, remise budget,...) ne pourra être accordée sans une stipulation expresse de la société GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS.

Délais de règlement

Le délai de règlement de nos factures est fixé à 30 jours après la fin de la décade de livraison pour tous nos produits. Ce délai résulte des dispositions impératives de l'article L.443-1 du Code du Commerce. Le non paiement total ou partiel d'une facture à une seule échéance emportera, sans formalité, déchéance du terme entraînant exigibilité de règlement immédiat de plein droit, de toute somme due à la date de ce manquement et autorisera GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS à exiger le paiement au comptant avant exécution de toute nouvelle livraison. De plus, ces sommes dues entraîneront automatiquement, perception de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente, majoré de dix points ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40€, ou d'un montant supérieur sur justification. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Compensation

Le montant des factures impayées se compensera à tout moment, sans formalité avec le montant des ristournes et autres sommes dues par notre Société.

Forces majeures

La survenance d'un cas de force majeure (ex. : virus type crise aviaire) a pour effet de suspendre l'exécution de nos obligations contractuelles.

Réserve de propriété

Toutes nos marchandises sont vendues avec réserve de propriété et restent donc la propriété de notre Société jusqu'au paiement complet, les risques étant transférés à l'acheteur dès la livraison (art. 624-16 du Code du Commerce).

Limitation de responsabilité

La responsabilité de notre société est limitée au remboursement des produits litigieux, ou avec notre accord, à leur remplacement. En tout état de cause, notre société ne saurait être tenue d'indemniser des préjudices immatériels, pertes d'exploitation, perte de client, perte de chiffre d'affaires, etc.

Propriété intellectuelle

GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS garde l'entière propriété des droits à l'image, de reproduction, de représentation ou tout autre usage publicitaire des photos ou logos de ses produits. La société peut prêter son droit à l'image à sa clientèle qui perdra ce droit en cas de cessation de lien commercial ou à la décision de GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS.

Compétence juridictionnelle

Le Tribunal de Commerce de Créteil est seul compétent pour connaître tout litige pouvant s'élever entre la Société et ses clients. Toutes les ventes conclues par la société GENERAL MERCHANTS - FOIE GRAS PARTNERS SAS sont soumises à la loi française.